

## Grand emprunt : quel pilotage et impact sur la croissance ?

« Lisbonne + Ushuaia », économie verte + économie de la connaissance sont les 2 orientations du Grand emprunt. Elles ont pour fil conducteur l'innovation. Son montant : 35 Md€ ; 13 Md€ proviennent des remboursements des crédits accordés par l'Etat aux banques fin 2008 et 22 Md€ d'émission de dette. L'originalité de cet « emprunt pas comme les autres » réside avant tout dans la gestion de la dépense à ses différents stades.

- Une démarche originale
- Les 4 priorités stratégiques
- Un « emprunt pas comme les autres »
- Une gouvernance spécifique

### Une démarche originale

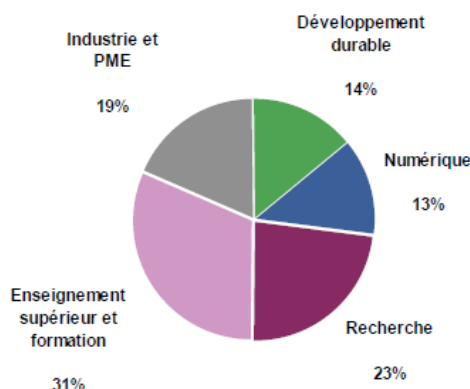
La commission d'experts sur le grand emprunt était à la fois **bipartisane** (co-présidée par MM. Juppé et Rocard) et de **composition diverse** (avec une forte représentation des secteurs de la recherche et du développement durable)

Mise en place fin août 2009, elle a rendu un rapport opérationnel fin novembre 2009 autour de 7 axes – 17 actions. Il comporte une proposition d'emprunt d'un montant global (35 milliards d'euros), une ventilation par action (mais pas de sélection des projets individuels) et une proposition de gouvernance.

Les grandes lignes de ce rapport ont été très largement reprises et ont donné lieu à des décisions rapides notamment la création du Commissariat Général à l'Investissement – CGI – (janvier 2010) piloté par René RICOL.

### Les 4 priorités stratégiques

- Enseignement supérieur 11Md€, formation et recherche 7,9Md€
- Filières industrielles et PME 6,5Md€
- Développement durable 5,1 Md€
- Economie numérique 4,5Md€



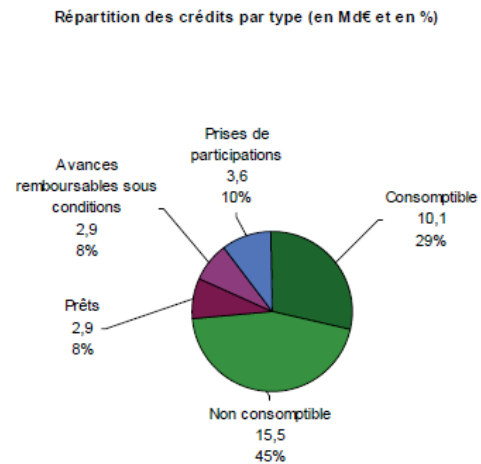
## Un « emprunt pas comme les autres »

Cet emprunt n'est pas lancé auprès du public, il n'est pas même un emprunt spécifique, **son originalité repose plutôt du côté des dépenses.**

Le choix d'une démarche sélective chaque fois que possible est mis en avant et trouve sa traduction par la constitution d'actif (dotation en capital, prêts, avances remboursables). Ainsi la dotation aux universités repose sur une logique d'excellence et se traduit en dotation en capital non consommable (seuls les intérêts pourront être dépensés). Ce résultat ne pouvait être obtenu avec la procédure budgétaire normale.

- Une répartition équilibrée qui permet la constitution d'actifs

- dotations non consommables (~15 Md€)
- prêts (~3 Md€)
- participations (~4 Md€)
- avances remboursables (3 Md€)
- dotations consommables ou subventions (~10 Md€)



### La constitution d'actifs peut prendre 2 formes :

- Dotations non consommables + prêts + participations + avances remboursables = 25 Mds sur 35 Mds
- Dotations « consommables » 10Md€: assorties d'objectifs de retour : redevances, royalties

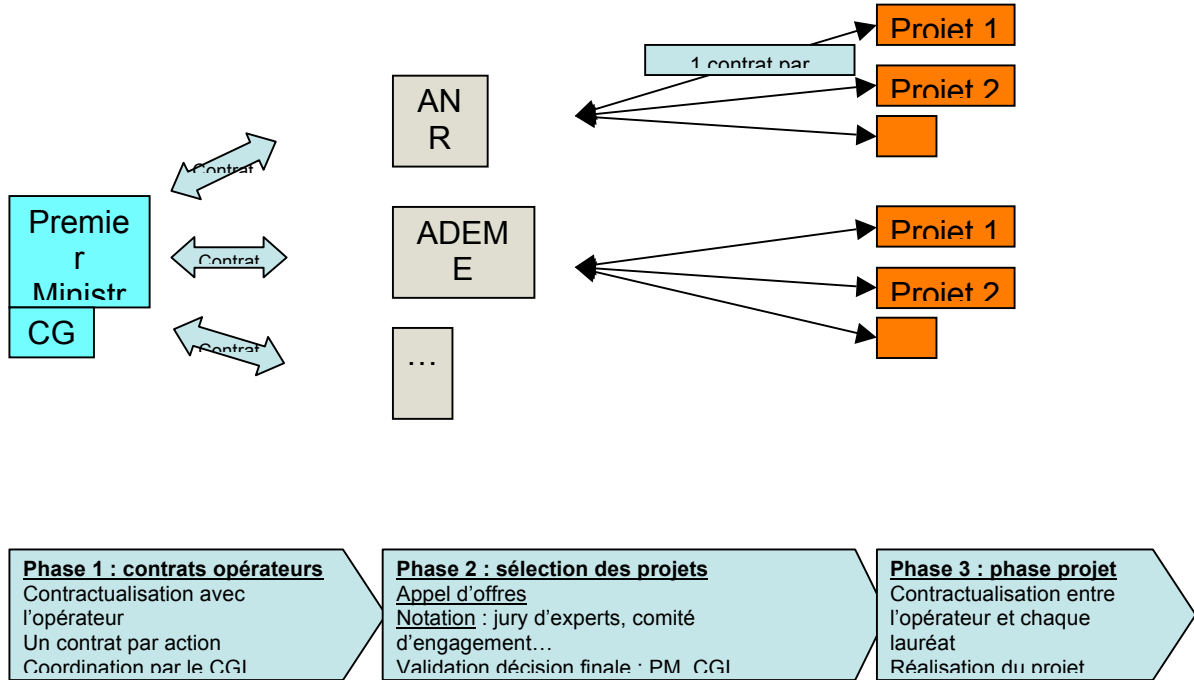
**Un effet de levier** est attendu de cette démarche, sous forme de co-financements (privé, collectivités locales, ...) pour porter **l'investissement en jeu autour de 60 Mds€**

## Une gouvernance spécifique...

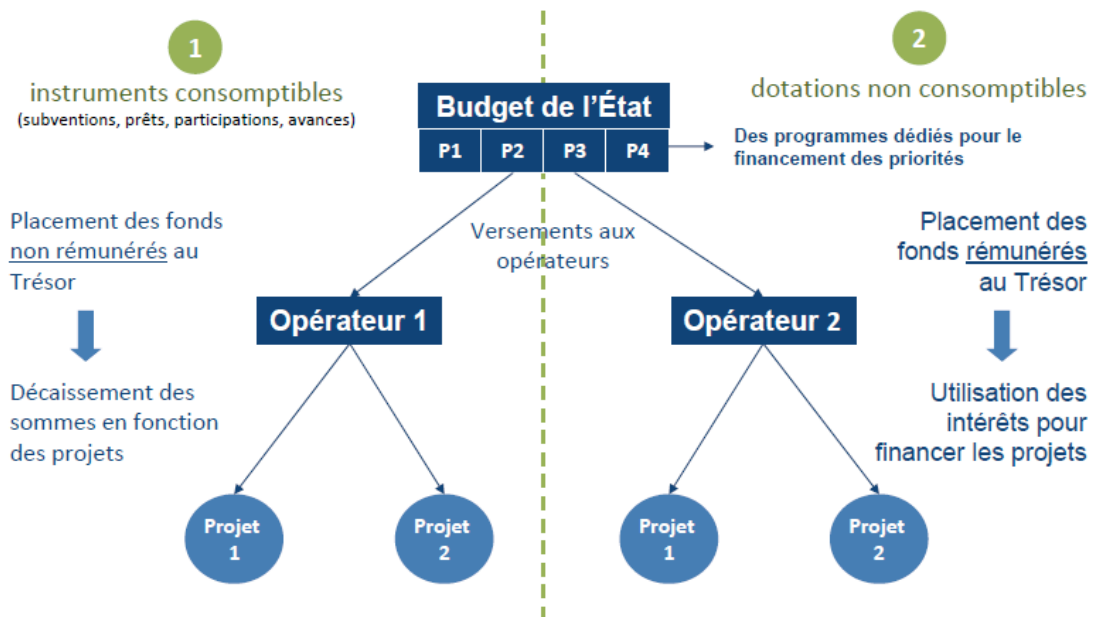
...caractérisée par un déroulé original du projet de loi de Finances rectificative (PLFR) jusqu'à l'évaluation des résultats:

- Le PLFR précise la répartition des 35 Md€ entre les « opérateurs », une douzaine d'organismes publics comme Oseo, la Caisse des Dépôts et Consignation...
- Les contrats sont signés par l'Etat (Premier Ministre après avis du Commissariat Général à l'Investissement- CGI) avec les opérateurs
- La sélection des projets est effectuée sous l'égide de l'opérateur via des jurys internationaux ou comités de sélection ad hoc
- La décision appartient en premier lieu au Premier Ministre après avis du CGI
- Le suivi, le contrôle et l'évaluation sont prévus dans les contrats (CGI)
- La surveillance relève du comité de Surveillance co-présidé par messieurs Juppé et Rocard. Le rapport annuel fait apparaître l'exécution du programme d'investissement et les résultats des évaluations.

## Schéma général de contractualisation (Etat, opérateurs, porteurs de projets sélectionnés)



## Les circuits de financement



## **Gouvernance : le suivi, le contrôle, l'évaluation**

- **Un principe général : les financements sont isolés, suivis, contrôlés, évalués**
- Une mise en œuvre détaillée action par action, dans les contrats
- Un double suivi :
  - L'action des opérateurs
  - Les investissements eux-mêmes
- Une démarche d' « *accountability* » ou obligation de rendre compte :
  - Des bénéficiaires vis-à-vis des opérateurs
  - Des opérateurs vis-à-vis du Parlement et du CGI
  - Du CGI vis-à-vis du Parlement et du Comité de Surveillance